

COMPTE- RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER LA COMBE – CHAMES – ROUTE DES GORGES SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2015



Présents :

Elus : Pierre PESCHIER / Max DIVOL / Nadine MAIRESSE / Yves CHARMASSON / Jean-Pierre IMMACOLATO / Marie-Laure ROPERS / Nathalie VOLLE

Prise de notes : Fanny TOMASELLI

Le Maire remercie les riverains ayant répondu nombreux (environ 30 personnes) à l'invitation de la Municipalité pour cette réunion de quartier concernant La Combe – Châmes et la Route des Gorges. Le rendez-vous a été donné sur le parking du Pont d'Arc, lieu convivial et situé à mi-chemin entre Châmes et la Combe, idéal pour tous se retrouver. Il explique que le souhait des élus est de faire les réunions de quartier sur place afin de voir directement les problèmes et d'être au plus proche de la population. Ce quartier est relativement important car très étendu.

Le Maire commence par donner quelques explications sur l'évolution du quartier la Combe. La création d'un lotissement est prévue sur la partie haute du quartier (5 – 6 maisons). Le permis de construire respecte les règles d'urbanisme. Il a été mis une condition à la délivrance du permis : l'élargissement de la voirie par les constructeurs afin d'améliorer l'accès.

Max Divol propose une réflexion sur la mise en place d'un sens de circulation dans le quartier avec une limitation de vitesse (20 ou 30 km/h). Les riverains seront concertés le moment venu. Il est demandé l'installation d'un panneau à l'entrée du quartier indiquant « sans issue » ou « pas de stationnement » ou « demi-tour impossible » ou ... pour empêcher que les conducteurs s'engagent et restent coincés plus haut sans possibilité de faire demi-tour.

Certains riverains expliquent que le quartier de la Combe est mal entretenu et que des fossés ne sont pas correctement nettoyés (domaine privé) ce qui entraîne des problèmes d'évacuation des eaux de pluies en cas d'intempéries. Une visite sur place est à prévoir avec les services d'entretien.

Route des Gorges :

Le Maire revient sur le dossier de l'Opération Grand Site et sur son évolution. Le projet a reçu, fin 2014, une validation unanime par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie ce qui a permis de continuer les études et, de programmer les travaux prochainement.

Quelques éléments concrets :

- 1^{ère} étape, enfouissement des réseaux électriques sous la route dès cet hiver.
- Maintien de la circulation dans les 2 sens été comme hiver
- 2 parkings payants seront à la disposition des visiteurs (ancien camping Tourne + Parking du Pont d'Arc déjà utilisé actuellement mais il sera réduit)

L'Opération Grand Site dure depuis de nombreuses années et se poursuivra encore quelques années.

Patrick Bourdeaux, Président de l'Office de Tourisme et propriétaire d'un camping dans les Gorges, indique que les campings participent à l'élaboration du Cahier de Recommandations Architecturales et Paysagères pour les établissements touristiques du site classé des abords du Pont d'Arc.

Problématiques du site du Pont d'Arc en été :

- Circulation difficile et stationnement dangereux le long de la route. Installation de barrière par le Département nécessaires au cours de l'été.
- Manque de propreté au Pont d'Arc et aux abords. Flyers et dépliants posés sur les véhicules garés, les visiteurs s'en débarrassent en les jetant au sol. Les terrains privés sont concernés. Les agents municipaux ont assuré le nettoyage de ces terrains de manière ponctuelle car l'image de la commune et du site du Pont d'Arc en dépendait.
- Nombre de WC insuffisant. Un accord a été trouvé durant l'été avec l'auberge qui a accepté de laisser l'accès à ses sanitaires (2000 usagers de +). Malheureusement, leur station d'épuration n'était pas adaptée et a été saturée rapidement.

Recherche de solutions durables à tous ces éléments.

Yves Charmasson en tant que propriétaire, a établi une liste de points concernant le Hameau de Châmes :

Réunion de Quartier « La Combe – Route des Gorges – Châmes »
Le Samedi 19 Septembre 2015 à 11 H 00
Parking du Pont d'Arc

Points soulevés par : Yves CHARMASSON , propriétaire

1) Village de Châmes

Don de Terrains

a) M VILLEMEN Thierry dans le prolongement du rond point de Châmes (ancien jardin environ 60 m²) pourrait permettre d'agrandir la placette , la restaurer et organiser 4 ou 5 places de parking en plus de la zone de retournement.

Conséquences :

Elévation d'un mur d'environ 20 mètres * 1,50 m remblaiement , goudronnage.

b) M BOSSE Francis au cœur du hameau veut éventuellement céder le terrain permettant un retournement et un petit parking.

Conséquences :

Réfection du mur du cimetière (mur d'environ 2,50 m de haut pour 12 mètres de long).

Assainissement

Le Village de Châmes est équipé d'un assainissement collectif dont la plupart des habitations sont raccordées , datant des années 60 fait sous le mandat du Maire Henri AGERON , le réseau se perd sous le village , sous la route , au dessus de la départementale , il y a maintenant saturation totale de l'absorption du terrain d'où un disfonctionnement depuis quelques années.

Conséquences : Odeurs nauséabondes l'été , moustiques , débordements de liquides chez des particuliers.

Chapelle de Châmes

Après sa restauration en 2009 , il y a eu 2 problèmes non résolus , le parvis récupère l'eau lors des orages , étant une cuvette , il se remplit , le déversement ne peut se faire qu'à l'intérieur de la chapelle car pas d'autres issues possibles.

La dégradation de la génoise (côté route) très certainement due au passage d'un camion d'où infiltration dans le mur et possible dégradation intérieure.

Cimetière

Mur de soutènement de la parcelle supérieure au cimetière en très mauvais état (voir proposition de reprise terrain BOSSE).

Il a été demandé à plusieurs reprises la mise en place d'une main courante (garde corps) le long de la montée vers celui-ci.

Chemin Public

Le chemin raccordant le village à la départementale (D 290) et l'accès aux points poubelles collectifs , empruntée par les habitants du village et les touristes qui laissent leurs voitures sur le seul parking possible le long de la route des Gorges de l'Ardèche est totalement dégradée et impraticable , servant également de collecte des eaux pluviales lors des orages demande d'être aménagé en tenant compte de ce problème.

.../...

La Fontaine

Le vieux abreuvoir en pierre récupérant le trop plein de la fontaine n'a plus le fonctionnement d'origine puisque celle-ci ne coule plus régulièrement, il se remplit en partie d'eau qui stagne, croupit et attire moustiques et guêpes.

Il faut créer un trou de vidange à la partie la plus basse pour qu'il se vidange automatiquement.

Poubelles

Le coin collectif poubelles en bas du village, le long de la départementale est à restaurer à nettoyer et à matérialiser.

Nettoyage et débroussaillage

Le village semble un peu à l'abandon, il semble qu'il n'y a pas eu de débroussaillage voir désherbage cette année, herbes et ronces envahissantes, murs éboulés, branches d'arbres débordant sur la voie publique.

Je suis porteur des réflexions et des demandes de :

CHARMASSON Odette (habitante)

ELDIN Paulette (Présidente de l'Association ACME)

CHARMASSON Alain (Membre de l'ACME)

CHARMASSON Yves



Autres points abordés :

- Problème de stationnement au bas du Tiourre (dans la montée à gauche). Très dangereux. Prise de mesure radicale : prévoir quelques places de stationnement matérialisées correctement puis interdire le reste de l'espace. Faire des repérages sur place pour mieux estimer les possibilités.
- Collecte ordures ménagères : toujours de nombreux débordements et manque de civisme des usagers. La communauté de communes qui gère la collecte pense à une réorganisation de ce service, Ils étudient actuellement un projet. Dans l'urgence, afin d'éviter trop de problème en saison, la commune a procédé à quelques aménagements comme l'habillage par des panneaux bois de la plupart des points de collecte.
- Remarque navettes gratuites : beaucoup de navettes presque vides en journée. Les professionnels du tourisme présents (propriétaires de campings) pensent qu'il faudrait plus de passage pour le retour entre 16h et 18h (départ de la rivière) car presque 1h d'attente pour les usagers tellement il y a de monde. Réduire sur les autres créneaux horaires.
- Elagage platanes début Route des Gorges (au niveau des campings). Les feuilles et les branches tombent énormément sur la route ce qui est dangereux pour les usagers. Les feuilles bloquent les fossés et empêchent par la suite, l'évacuation des eaux de pluies (inondations sur la route). Un courrier sera fait au Département car c'est à leurs services d'effectuer l'entretien de la Route des Gorges.
Le Maire et Max Divol précise qu'un terrain communal va être cédé au SICTOBA (à côté déchetterie actuelle) afin de créer une aire pour le traitement des déchets verts. Les élus rappellent qu'il est interdit de procéder au brûlage de déchets végétaux.
Monsieur Chalvet demande également d'instaurer une limitation de vitesse sur ce même tronçon de route (à partir du rond-point des Gorges) car vitesse excessive. C'est également au département de prendre la décision.
- Véhicule abandonné à l'entrée de la station d'épuration. Le Maire indique que ce véhicule est un élément d'une enquête de Gendarmerie et qu'il est impossible de l'enlever tant que l'enquête est en cours.
- La Roche Sud : il est demandé l'installation d'un panneau « voie sans issue » ou « impasse » ainsi qu'un miroir au croisement Route des Gorges / Chemin de la Roche Sud.

Pour finir, le Maire fait part d'une annonce qui reste encore à être confirmée, le passage du Tour de France en 2016 pour une épreuve de « contre la montre » entre Bourg St Andéol et Vallon Pont d'Arc. Pas plus d'élément ni de précision pour le moment. Confirmation du passage ou non courant octobre.

Le Maire conclut la réunion et propose de continuer à échanger autour du verre de l'amitié.

